

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 30 (1904)
Heft: 9

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ensemble des chantiers.

9. Total des journées »	31953	50024	81977
10. Moyenne journalière »	1466	1761	2927

Animaux de trait.

11. Moyenne journalière »	—	8	8
-------------------------------------	---	---	---

Renseignements divers.

Côté Nord. — La galerie d'avancement a traversé les schistes calcaires. Le progrès moyen de la perforation mécanique a été de 4 m. par jour de travail. La perforation mécanique a été suspendue pendant 26 h. 10 m. à cause des fêtes de Pâques.

La température du rocher au front d'attaque était de 46°,5 centigrades.

Côté Sud. — La galerie d'avancement a traversé le mica-schiste granatifère, avec veines de quartz. Le progrès moyen de la perforation mécanique a été de 6^m,07 par jour de travail. La perforation mécanique a été suspendue pendant 24 h. à cause des fêtes de Pâques.

La température du rocher au front d'attaque était de 39° C.

Les eaux provenant du tunnel ont comporté 726 l.-s.

A fin avril, il restait à percer 1079 m. jusqu'à la rencontre des galeries de base.

Congrès international d'ingénieurs, à St-Louis, 1904.

A l'occasion de l'exposition universelle de St-Louis, la Société américaine des ingénieurs civils a organisé un congrès international et extraordinaire d'ingénieurs, qui aura lieu du 3 au 8 octobre.

Les sujets figurant au programme sont :

1. Les ports. — 2. Les voies navigables naturelles. — 3. Les voies navigables artificielles. — 4. Les phares et autres moyens de faciliter la navigation. — 5. Comparaison entre le trafic sur les fleuves canalisés et le commerce maritime ; influence du développement du premier sur le trafic par voies ferrées. — 6. Purification des eaux : a) pour la consommation ; b) pour l'alimentation des générateurs à vapeur. — 7. Turbines et roues à eau. — 8. Irrigation. — 9. Gares de chemins de fer terminus : a) dans les ports de mer ; b) dans l'intérieur des terres. — 10. Chemins de fer souterrains. — 11. Locomotives et matériel roulant. — 12. La surcharge mobile pour les ponts de chemins de fer. — 13. La substitution de l'électricité à la vapeur comme force motrice. — 14. Les égouts des villes. — 15. Les balayures. — 16. L'aération des tunnels. — 17. La construction des routes. — 18. Le béton et le béton armé. — 19. Les fondations profondes. — 20. La fabrication de l'acier. — 21. L'essai des matériaux. — 22. Les ascenseurs pour personnes. — 23. Les pompes. — 24. Les dragues, leur construction et leur emploi. — 25. Les turbines à vapeur. — 26. L'énergie électrique : a) usines centrales ; b) transports de force. — 27. La construction des navires. — 28. Les machines marines. — 29. Les bassins d'échouage. — 30. Les armes à feu. — 31. Les fortifications. — 32. Les mines. — 33. L'enseignement technique.

Les inscriptions pour le congrès seront reçues contre paiement de cinq dollars par le secrétaire du Comité, M. Charles Warren Hunt, 220 West 57 th. St., New-York.

SOCIÉTÉS**Société vaudoise des Ingénieurs et des Architectes**

2^{me} séance ordinaire, le 21 avril 1904,
au café du Musée.

Présidence de M. E. Paschoud, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. J.-J. Lochmann, ingénieur, donne lecture d'une lettre de remerciements de notre nouveau membre honoraire, M. Vincent Steinlen, ingénieur.

M. S. de Molins, ingénieur, lit le rapport de la commission nommée pour l'étude des responsabilités des ingénieurs et des architectes découlant du Code fédéral des obligations.

La discussion très animée qui suivit cette lecture, montre combien peu l'on est au courant des responsabilités encourues et quelle gravité ces dernières peuvent avoir. On décide en conséquence de faire imprimer à titre de renseignement le rapport de la commission et les arrêts des tribunaux cités dans celui-ci. Cette brochure sera envoyée au Comité central avec prière de faire étudier dans les sections l'opportunité d'une demande de révision du Code fédéral des obligations. Le comité de la Section est chargé de l'exécution de ces décisions.

On discute ensuite le rapport de M. Brazzola, ingénieur, sur les canaux de fumée des calorifères. Ce rapport a déjà été lu dans une séance précédente et publié dans le *Bulletin Technique*¹.

A la suite d'une discussion un peu confuse sur les conclusions de la majorité de la commission et sur celles de M. le professeur Pelet, qui a fait minorité, on arrive à une entente en votant des conclusions mixtes, présentées par M. J.-J. Lochmann, ingénieur, en son nom et en celui de M. Sambuc, ingénieur.

Le Comité est chargé de la rédaction de ces conclusions et de leur envoi au Conseil d'Etat, en le priant d'en tenir compte dans une révision de la loi sur la police des constructions :

1. La loi ne devrait pas être appliquée d'une manière absolue pour les anciennes constructions, mais chaque cas devrait être examiné pour lui-même.

2. Tant dans les anciennes que pour les nouvelles constructions, les conduits cylindriques de fumée devraient être admis à un diamètre pouvant descendre jusqu'à 0^m,15.

3. La partie inférieure des calorifères devrait pouvoir être munie de bascules, pour lesquelles un modèle serait à étudier.

La séance est levée à 10³/₄ h. 17 membres y assistaient.

Le Secrétaire.

¹ Voir N° du 25 mars 1904, page 166.

CONCOURS**Elévateur pour bateaux sur le canal du Danube à l'Oder¹.**

Le concours ouvert en avril 1903 par le Ministère royal et impérial du commerce d'Autriche-Hongrie pour un élévateur pour bateaux à construire sur le canal du Danube à l'Oder, à Aujezd, près Prerau, en Moravie, s'est fermé le 31 mars dernier ; plus de 200 projets ont été présentés.

Le jury se compose de MM. W. Ast, conseiller d'Etat, directeur du Chemin de fer du Nord, à Vienne ; A. de Bovet, vice-président de la Société française de navigation et des constructions navales, administrateur délégué de la Société générale de touage et remorquage, à Paris ; R. Dœrfel, conseiller aulique, professeur à l'Ecole polytechnique allemande de Prague ; V. Harcourt, pro-

¹ Voir *Bulletin Technique*, N° du 25 juin 1903, page 176.

fesseur à l'University-Collège, à Londres ; A. Hermann, directeur de l'Administration des canaux prussiens, à Münster i. W. ; C. Hochenegg, professeur à l'Ecole polytechnique de Vienne ; Dr A. Riedler, conseiller privé, professeur à l'Ecole polytechnique de Berlin ; S. Taussig, conseiller aulique, directeur du Service des travaux des ports dans la Commission pour la régularisation du Danube, à Vienne ; A. Velflik, professeur à l'Ecole polytechnique de Bohême, à Prague.

Les travaux du jury ne seront probablement pas terminés avant la fin du mois de juin prochain. Le Ministère du commerce communiquera aux concurrents primés les décisions qui les concernent, et publiera les noms de ceux-ci.

Vitrail pour le temple de St-Gervais.

L'Association auxiliaire pour la restauration du temple de St-Gervais ouvre un concours pour l'exécution d'un projet de vitrail. Sont admis à y prendre part : les artistes suisses, quelle que soit leur résidence, et les artistes étrangers établis à Genève. Les concurrents devront représenter un sujet commémoratif de l'Escalade. Ce concours sera divisé en deux degrés.

Concours au 1^{er} degré.

Les concurrents présenteront une esquisse en couleur de leur projet, à l'échelle de 0^m,25 par mètre. Les projets ne seront pas signés. Ils porteront une devise ou un signe conventionnel répété sur un pli cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Le concours sera jugé par un jury de sept membres, dont cinq sont nommés par l'Association (ce sont : MM. Ch. Dubois-Melly ; H. Gambini ; F. Furet, artiste-peintre ; H. Legrand-Roy, peintre-émailleur ; Alb. Silvestre, artiste-peintre), et deux par les concurrents. Les concurrents ajouteront à leur envoi un bulletin de vote sur lequel sera reproduit le signe ou la devise de leur projet, et qui portera les noms des deux artistes qu'ils désigneront pour faire partie du jury. Ces juges seront choisis parmi les artistes habitant Genève. Les artistes concurrents ne pourront pas faire partie du jury.

Une somme de 400 fr. est mise à la disposition du jury pour être affectée à un ou plusieurs prix.

Les concurrents primés pourront être appelés à prendre part à un concours au 2^{me} degré. Si le jury estime le concours insuffisant, il se réserve de renoncer au concours au 2^{me} degré. Les projets primés deviendront la propriété de l'Association.

Les projets devront être adressés, au plus tard, le 31 mai 1904, avant 5 heures, au bureau de M. F. Delarue, trésorier, Corratierie, 16, à Genève.

Concours au 2^{me} degré.

Le ou les artistes qui seraient appelés à participer au concours au 2^{me} degré devront présenter un carton en couleur, conforme à leur esquisse et de grandeur d'exécution. La composition devra être conçue de telle façon qu'elle puisse être exécutée sans modification. L'artiste devra donc tenir compte de la matière à employer et préciser la place des plombs.

Une somme de 1500 fr. est mise à la disposition du jury pour le concours au 2^{me} degré.

Le projet adopté devient la propriété de l'Association, qui se charge de le faire exécuter. Le terme du concours au 2^{me} degré sera fixé ultérieurement. Une exposition publique des concours aura lieu après la décision du jury. Le jury restera en fonction jusqu'à complète exécution du vitrail.

Le programme du concours, ainsi que le croquis coté de la fenêtre devant recevoir le vitrail, sont déposés chez M. le

trésorier, F. Delarue, Corratierie, 16, auquel les demandes doivent être adressées.

Bâtiment d'école à Hérisau.

La Commune d'Hérisau ouvre un concours d'idées entre les architectes suisses et les architectes étrangers établis en Suisse pour l'obtention de projets pour un nouveau bâtiment d'école. Le terme de ce concours est fixé au 31 juillet 1904. Le jury, qui sera composé de trois spécialistes non encore nommés, disposera d'une somme de Fr. 3000 pour récompenser les trois ou éventuellement les quatre meilleurs projets.

Le bâtiment comprendra un sous-sol, un rez-de-chaussée et deux étages.

Au sous-sol : des locaux pour le chauffage central et le charbon, les douches, les travaux manuels des garçons, le modelage, les cuisines scolaires. Au rez-de-chaussée : deux classes d'au moins 65 m² de surface de plancher, une salle pour les travaux manuels des filles, d'au moins 50 m² de surface de plancher, un vestiaire et des W.-C. pour les filles et pour les garçons. Au premier étage : même répartition qu'au rez-de-chaussée. Au deuxième étage : deux appartements pour instituteurs. Ces appartements doivent être disposés de telle sorte que l'on puisse, si le besoin s'en faisait sentir, les transformer en classes semblables à celles des étages inférieurs. Dans les combles : une place suffisante pour y aménager éventuellement un appartement de concierge.

Le programme demande aux concurrents un plan de situation au 1 : 500, les divers plans du bâtiment, les coupes et les quatre façades, au 1 : 100, et un devis qui ne doit pas dépasser Fr. 140,000.

En ce qui concerne l'exécution de la construction, le Conseil communal se réserve toute liberté.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne.

A³. E². I. L.

En vue de l'impression de l'Annuaire de 1904, le Comité invite les membres de l'Association à faire connaître au président, jusqu'au 20 mai au plus tard, les nouvelles adresses et modifications qu'ils désireraient voir apporter dans l'Annuaire, en ce qui les concerne personnellement.

Offres d'emploi.

On demande pour la France un jeune ingénieur connaissant la construction des bâtiments et possédant les langues allemande et française. (8)

Adresser les offres à M. A. Dommer, ingénieur et professeur, président de l'Association, Gai Coteau, Lausanne.

ERRATUM

Société fribourgeoise des Ingénieurs et Architectes.

Le Président de la Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes nous prie d'insérer la rectification suivante :

Dans les observations présentées par M. l'ingénieur Delisle, dans la séance du 21 mars dernier¹, concernant les prescriptions sur les normes provisoires pour les constructions en béton armé, il s'est glissé une erreur : Ce n'est pas la Commission spéciale qui a arrêté définitivement les normes, mais bien le Comité central. *Cuique suum.*

Le dernier alinéa de la première colonne de la page 199 doit, en outre, être complété comme suit :

« Après avoir rappelé brièvement les motifs qui ont déterminé la proposition faite par la Section fribourgeoise, en ce qui concerne le calcul du module de résistance de la section hétérogène, il ajoute qu'il est regrettable que le Comité central ait considéré ce point comme un détail sans importance et inutile ».

¹ Voir Bulletin Technique, N° du 25 avril 1904, page 199.